

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 12 MAI 2015**

Présidence : M. Albert Lambelet, Syndic  
Présents : 46  
Majorité : 24  
Scrutateurs : Mme Béatrice Guillet et M. Daniel Angéloz

Excusés : Messieurs François Chenaux, Philippe Francey, Jacques Pierret, Michel Broch, Jean-Claude Spicher et M. et Mme Gruber.

M. Albert Lambelet, Syndic, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et informe que les délibérations seront enregistrées.

L'Assemblée de ce jour a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.9.80.

M. Albert Lambelet, Syndic, informe que, selon l'art. 17 de la loi sur les communes, chaque citoyen actif peut faire des propositions sur d'autres objets relevant de l'Assemblée. Celle-là décide, séance tenante ou lors de la prochaine séance, s'il y a lieu de donner suite à ces propositions ; dans ce cas, elles sont transmises au conseil communal qui se détermine à leur sujet et les soumet à l'Assemblée, pour décision, dans le délai d'une année.

M. le Syndic constate que l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mardi 9 décembre 2014.
2. Planification financière 2015-2018
3. Comptes 2014 et rapport de la commission financière ;
4. Investissements :
  - 4.1. Achat d'un véhicule et vote du crédit y relatif ;
  - 4.2. Rénovation des bâtiments et vote du crédit y relatif ;
5. Adoption des statuts de l'unité de gestion forestière « Forêts-Sarine » ;
6. Reprise de la route du Pâqui au domaine public des routes ;
7. Informations sur le processus de fusion Corminboeuf-Chésopelloz ;
8. Divers

### 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 09.12.2014

M. Albert Lambelet, Syndic, informe que le procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 09.12.2014 ne sera pas lu. Il a été à disposition des citoyens à l'Administration communale dix jours avant l'Assemblée communale et publié sur le site de la commune.

La parole n'étant pas demandée, M. Albert Lambelet, Syndic, propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal.

L'Assemblée communale approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 09.12.2014.

### 2. Planification financière 2015-2019

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Conseillère communale, présente la planification financière 2015-2019 en précisant les données suivantes :

Le dernier plan financier présenté en décembre 2013 a été adapté, aussi bien dans l'analyse des comptes d'exploitation que dans le plan d'investissements et l'évolution des charges d'exploitation à venir.

La construction du plan financier pour les cinq prochaines années a été réalisée au moyen d'une application Excel en suivant différentes étapes :

- a) Analyse des comptes d'exploitation des années 2010 à 2014 : une année a été rajoutée aux comptes d'exploitation réels, auxquels on applique l'apurement (élimination) de toutes les charges et recettes extraordinaires qui empêchent la comparaison.
- b) A partir de ces évolutions passées, calcul des comptes d'exploitation des cinq prochaines années 2015 à 2019, en tenant compte des modifications attendues de la population.
- c) A ce stade, diverses hypothèses doivent être appliquées : croissance de la population sur 5 ans de 2%, taux de croissance moyen des charges de 2%, taux de croissance des recettes fiscales de 2%, taux d'intérêts de 2%, etc.  
Par ailleurs, des correctifs après analyse sont appliqués. Ces opérations produisent les résultats d'exercice suivants :

2015	2016	2017	2018	2019
3'113	24'479	45'828	67'177	88'546

- d) Le plan d'investissements a été ensuite révisé ; il définit dans les grandes lignes les projets futurs du Conseil communal et permet de voir les engagements futurs auxquels la commune se trouvera confrontée. Ces investissements, ainsi que les emprunts nécessaires pour les réaliser, auront des conséquences sur les comptes d'exploitation annuels : intérêts et amortissements supplémentaires qui sont déduits du résultat d'exercice pour donner le résultat d'exercice après investissements.

### **Plan des investissements 2015 - 2019**

	2015	2016	2017	2018	2019
	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
<b>2. Enseignement :</b>					
<i>Rénovation bâtiment scolaire</i>	150'000	100'000	100'000	100'000	100'000
Achat de machines et mobilier	100'000				
<b>3. Culture</b>					
<i>Transf. de la buvette du Centre sportif</i>	300'000				
<b>6. Transports et commun.</b>					
<i>Chemins pédestres</i>	30'000	30'000	50'000	50'000	50'000
<i>Routes / entretien</i>	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
<i>Achat de véhicules pour la voirie</i>	50'000				
<i>Installation éclairage public*</i>	150'000				
<i>Modération de trafic</i>	500'000				
<b>7. Environnement/aménag.</b>					
<i>Taxes de raccordement</i>	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000
<i>Construction de canalisations</i>	130'000	50'000	50'000	50'000	50'000
<i>Reprise infrastructures</i>	100'000				
<i>Réfection des collecteurs</i>	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
<i>Reprise infrastructures</i>	50'000				
<i>Taxes de raccordement</i>	-100'000	-100'000	-100'000	-100'000	-100'000
<i>Collecteurs selon PGEE*</i>	800'000	500'000	500'000	500'000	500'000
<i>PAD Champ de la Croix**</i>	750'000*				
<i>Accès quartier Champ de la Croix</i>	590'000*				
<b>9. Finances et impôts</b>					
<i>Vente de terrain</i>	3'200'000				
<b>Total investissement net</b>	<b>500'000</b>	<b>680'000</b>	<b>700'000</b>	<b>700'000</b>	<b>700'000</b>
<i>./. Prélèvements sur réserve</i>	30'000	100'000	100'000	100'000	100'000
<i>./. Amortissements obligatoires</i>	420'000	420'000	420'000	420'000	420'000
<b>Nouvel emprunt</b>	<b>50'000</b>	<b>160'000</b>	<b>180'000</b>	<b>180'000</b>	<b>180'000</b>

\* investissements déjà votés \*\* investissement en cours de réalisation

- e) Bien entendu, chaque investissement sera chaque fois soumis à l'assemblée communale pour approbation. Il ne s'agit là que d'un plan à moyen terme.

#### *Planification financière*

	2015	2016	2017	2018	2019
Prévisions du résultat	3'113	24'479	45'828	67'177	88'546
./. Intérêts nouveaux emprunts	1000	3200	3600	3600	3600
./. Amortissements obligatoires	24000	34000	35000	35000	35000
<i>Résultat exercice final</i>	-21887	-12'721	7'228	28'577	49'946

#### Remarque :

La dette actuelle à fin 2014 se monte à 12.7 Mio.

La dette prévisionnelle en 2019 serait d'env. 13.45 Mio en suivant ce plan financier.

### **1. Conclusion**

Les hypothèses utilisées lors des précédentes planifications ont été reconduites après adaptation. Nous avons également affiné le plan des investissements en fonction des décisions et projets discutés au Conseil communal.

Le plan financier est pour la commune une sorte de boussole permettant de fixer le cap de la commune. Il peut servir d'aide à la décision en ayant une bonne connaissance du contexte, mais également comme soutien à la volonté de la commune de maîtriser ses charges. En effet, seule une stricte maîtrise de ses charges propres permettra à la commune de supporter les charges nouvelles qui s'annoncent.

En conclusion, on peut voir que les perspectives sont bonnes pour les prochaines années, avec de grands investissements à réaliser, mais en disposant d'une capacité d'investissements nous permettant de les assumer. Bien entendu, la dette va croître encore, mais la capacité de remboursement de celle-ci nous permet d'envisager l'avenir sereinement. La charge fiscale actuelle de la commune devrait pouvoir être ainsi maintenue à court voire moyen terme, sauf bien sûr si de nouvelles réductions d'impôts cantonaux produisent encore des baisses au niveau des recettes communales ou si le canton se décharge encore de tâches sur les communes.

### 3. Compte de fonctionnement 2014 et rapport de la commission financière

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Conseillère communale, informe que les comptes de fonctionnement présentent un bénéfice net de Fr. 87'266. Nous pouvons relever des recettes plus importantes que prévu au chapitre des impôts sur les mutations, les prestations en capital et les gains immobiliers, ce qui nous a permis un amortissement supplémentaire de Fr. 479'135.

Par souci de transparence, comme lors des comptes 2013 mais non prévu au budget 2014, une partie des intérêts et des amortissements a été imputée aux dicastères concernés, ce qui implique une augmentation des charges totales de ces dicastères par rapport au budget, mais non par rapport aux comptes.

## Compte des investissements

Durant cet exercice, nous avons réalisé :

Compte des investissements	Dépenses	Recettes
Construction d'une centrale de chauffage	240'029.95	
Installation de panneaux photovoltaïques	679'665.75	
Transformations des bâtiments scolaires	120'734.85	
Infrastructures culturelles de Coriolis	64'000.00	
Aménagement de la place de jeux de la Verna	27'156.00	
Recapitalisation du Manoir	1'000'000.00	
Rachat du Manoir par la fondation		1'720'000.00
Réfection du réseau routier	95'000.00	
Réfection des routes du Plattet et des Avudrans	87'475.00	
Taxes de raccordement eau potable		246'454.70
Réfection des canalisations des Avudrans	99'991.05	
Réfection des collecteurs selon PGEE	150'774.80	
Taxes de raccordement eaux usées		377'375.80
PAD : Quartier du Champ de la Croix	49'996.00	
Accès Quartier du Champ de la Croix	3'307.50	
<b>Investissements bruts</b>	<b>2'618'130.90</b>	
<b>Recettes et subventions</b>		<b>2'343'830.50</b>
<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>274'300.40</b>	

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

	Bilan au 01.01.2014	Bilan au 31.12.2014
<b>ACTIF</b>	<b>21'480'928.53</b>	<b>21'375'584.50</b>
Disponibilités	1'186'681.94	1'483'296.70
Avoirs	1'844'590.47	1'850'639.88
Placements	3'118'352.20	3'379'128.60
Actifs transitoires	86'984.90	81'141.90
Patrimoine administratif	15'244'319.02	14'581'377.42
<b>PASSIF</b>	<b>21'480'928.53</b>	<b>21'375'584.50</b>
Engagements courants	1'089'233.44	1'313'406.04
Dettes	13'168'900.00	12'701'300.00
Provisions	500'420.41	486'818.55
Passifs transitoires	159'194.30	153'892.00
Réserves	2'137'756.00	2'207'477.50
Fortune	4'425'424.38	4'512'690.41

## Analyse détaillée du compte de fonctionnement 2014

Nous vous proposons un aperçu de la part de chaque dicastère en termes de charges et de produits en comparaison avec le budget 2014 et les comptes 2013.

Désignation	Comptes 2014		Budget 2014	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	849'312	87'104	802'799	91'790
Ordre public	256'501	58'452	202'545	30'200
Enseignement	2'985'944	97'356	2'807'270	102'010
Culte, culture et loisirs	425'133	21'925	345'059	22'750
Santé	731'165	34'927	752'980	17'000
Affaires sociales	1'252'881	112'878	1'251'442	97'300
Transports/communications	1'166'834	108'807	1'008'905	123'080
Aménagement/environnement	869'804	665'777	865'227	629'000
Economie	42'890	2'297	42'198	
Finances et impôts	1'754'344	9'232'551	1'357'993	8'328'389
TOTAL	10'334'812	10'422'078	9'436'418	9'441'519

### Comptes de totalisation

Les charges sont en augmentation de Fr. 898'395 par rapport au budget 2014, mais en diminution de Fr. 764'855 par rapport aux comptes 2013, les recettes quant à elles sont en augmentation de Fr. 980'560 par rapport au budget 2014 et en diminution de Fr. 754'042 par rapport aux comptes 2013.

#### Administration

L'administration représente 8.2 % des charges brutes de fonctionnement et enregistre une augmentation de charges de Fr. 51'199 par rapport au budget 2014. Les raisons en sont l'augmentation de la cotisation de l'assurance maladie, la création d'une provision pour l'aménagement d'une place de travail et les frais du projet de fusion. Par rapport aux comptes 2013, l'augmentation n'est que de Fr. 7'040.

#### Ordre public

L'ordre public représente 2.5 % des charges brutes de fonctionnement et présente une augmentation des charges de Fr. 25'704 par rapport au budget qui provient d'une provision pour financer les frais du service des tutelles ainsi que les frais de remplacement des équipements des sapeurs-pompiers. Notons cependant la diminution de Fr. 6'244 par rapport aux comptes 2013.

#### Enseignement

L'enseignement représente 28.9 % des charges brutes de fonctionnement pour un montant de Fr. 2'985'944. Il faut noter que Fr. 2'133'128, soit 71% sont des charges liées. Les imputations internes sont responsables de la différence par rapport au budget, mais nous constatons une très légère diminution des charges nettes, dues principalement aux mesures d'économie de l'état.

#### Culte, culture et loisirs

Ce dicastère, représentant 4.1 % des charges brutes de fonctionnement. Ici aussi, les imputations internes sont la cause principale de la différence par rapport au budget. Par rapport aux comptes 2013, les amortissements sont inférieurs de Fr. 50'000 et le projet « bois de mon cœur » est terminé.

## Santé

La santé, représente 7.1 % des charges brutes de fonctionnement, lesquelles sont à 97% des charges liées. L'écart de près de Fr. 40'000 par rapport au budget est expliqué par les mesures d'économies de l'état.

## Affaires sociales

Les affaires sociales représentent 12.1 % des charges brutes de fonctionnement, dont 72% sont des charges liées. Les mesures d'économie de l'état ont également une incidence sur les résultats de ce dicastère. La différence par rapport aux comptes 2013 s'explique par une augmentation des frais d'assistance ainsi que des frais de garde.

## Transports et communication

Ce dicastère, représente 11.3 % des charges de fonctionnement dont seules 23% sont liées. Les imputations internes et des provisions pour le remplacement d'un véhicule du service de l'édilité et la modération de trafic expliquent l'écart par rapport au budget.

## Aménagement et environnement

L'aménagement et l'environnement, représentent 8.4 % des charges brutes de fonctionnement, mais également le 7.4 % des recettes, puisque ce dicastère est soumis au principe de l'autofinancement, c'est-à-dire que les taxes prélevées devraient couvrir les charges liées aux prestations fournies. Le coût de l'élimination des déchets est en nette augmentation mais son taux de couverture par les taxes reste dans la limite acceptable de 70%.

## Economie

L'économie ne représente que pour 0.4% des charges brutes de fonctionnement.

## Finances et impôts

Ce dicastère représente 17 % des charges brutes de fonctionnement et 88.6 % des recettes brutes.

Les recettes nettes sont en augmentation de Fr. 507'811, justifiée par les imputations internes des intérêts et amortissements dans les dicastères concernés.

L'impôt sur le revenu, la fortune et la participation de l'impôt cantonal sur les véhicules sont en légère diminution. La diminution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est justifiée par les frais d'entretien d'immeubles engagés par plusieurs propriétaires.

En contrepartie, nous percevons une forte augmentation de l'impôt sur les prestations en capital, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt sur les mutations.

D'autre part, la vente des terrains ayant généré des liquidités, nous avons pu rembourser un emprunt et ainsi diminuer les charges d'intérêts.

M. Claude Vaucher donne lecture du rapport de la commission financière «Sur la base du rapport de l'organe de révision dont elle a pris connaissance, la Commission financière, à l'unanimité de ses membres, recommande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes de fonctionnement 2014, présentant un bénéfice net de Fr. 87'266.-, après des amortissements supplémentaires de Fr. 479'135.--».

M. Albert Joye demande pourquoi le crédit d'investissement pour la centrale de chauffage présente un total de charges de Fr. 974'700. -- alors que l'Assemblée avait accepté un crédit de Fr. 750'000. --.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que dans le montant de Fr. 974'700. -- sont compris les charges du crédit d'investissement de Fr. 190'000. -- pour le raccordement des bâtiments communaux à la centrale de chauffage à distance.

Au vote, l'Assemblée communale approuve à l'unanimité, moins une abstention, les comptes 2014. Le Conseil communal et le caissier ne votent pas cet objet.

#### 4.1. Achat d'un véhicule et vote du crédit y relatif

M. Claude Baechler, Conseiller communal, informe qu'en vue du remplacement d'un véhicule existant nécessitant d'importants travaux d'entretien, le Conseil communal propose l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service édilitaire.

Sur la base de nos besoins, nous proposons l'acquisition d'un véhicule polyvalent neuf Renault L3BVM 180<sup>E</sup>6 pour un prix net de Fr. 140'000. --. Ce véhicule répond aux nouvelles normes de l'environnement permettant de diminuer les émissions et la consommation.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter ce crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule et de lui octroyer un crédit d'investissement de Fr. 140'000. --. Cette dépense sera financée par un emprunt. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 2'660. -- pour les intérêts auxquels il faut ajouter l'amortissement de 15%.

M. Claude Vaucher donne lecture du rapport de la commission financière « La Commission financière, à l'unanimité, recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule et d'octroyer à la commune un crédit de Fr. 140'000. --. Cette dépense sera financée par un emprunt. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 2'600. -- pour les intérêts auxquels il faut ajouter l'amortissement de 15%. Toutefois, la commission financière propose de prendre ce montant dans les liquidités de la commune si celles-ci le permettent ».

M. Albert Lambelet, Syndic précise que la commune financera cet investissement, dans la mesure du possible par les liquidités courantes disponibles.

Au vote, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, moins une abstention, le crédit d'investissement de Fr. 140'000. -- pour le financement de l'achat d'un véhicule.

#### 4.2. Rénovation des bâtiments et vote du crédit y relatif

M. André Bruderer, Conseiller communal, présente les différents travaux prévus dans le crédit d'investissement :

1. Remplacement des luminaires selon les nouvelles normes en vigueur dans les 6 classes et les vestiaires du bâtiment ouest de l'école primaire : Fr. 44'000. -- ;
2. Remplacement des 7 portes selon les nouvelles normes anti-feu dans la halle de gymnastique et aux accès de cette dernière : Fr. 33'000. -- ;
3. Remplacement de l'installation skateboard sur la place de Fussy : Fr. 14'000. -- ;
4. Assainissement de l'ancien étang, vidange et réfection du bac avec un abaissement du niveau d'environ 50 cm : Fr. 20'000. -- ;
5. Remplacement du plan de travail de la cuisine de la buvette, et remplacement du bloc central avec frigos : Fr. 36'000. -- ;

Pour le financement de ces travaux, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit de CHF 147'000. --. Cet investissement sera financé par un

emprunt de Fr. 147'000. --. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 2'940. -- pour les intérêts auxquels il faut ajouter l'amortissement de 3 %.

M. Claude Vaucher donne lecture du rapport de la commission financière « La Commission financière, à l'unanimité, recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement pour les travaux et d'octroyer à la commune un crédit de Fr. 147'000. --. Cette dépense sera financée par un emprunt. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 2'940. -- pour les intérêts auxquels il faut ajouter l'amortissement de 3%. Toutefois, la commission financière propose de prendre ce montant dans les liquidités de la commune si celles-ci le permettent ».

Au vote, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, moins une abstention, le crédit d'investissement de Fr. 147'000. -- pour le financement de l'achat d'un véhicule.

## **5. Adoption des statuts de l'unité de gestion forestière « Forêts-Sarine »**

M. Zamofing présente le projet de l'unité de gestion forestière « Forêts-Sarine » conformément au document présenté dans le bulletin No 10 du 12 mai 2015.

Le point de départ concerne des demandes de rapprochement et la fusion de plusieurs corporations forestières ces dernières années.

Les éléments déclencheurs sont:

- le développement intense du bois-énergie nécessitant une approche régionale pour l'approvisionnement et la production
- la situation de l'économie forestière difficile, recherche de synergies et d'améliorations
- l'amélioration de la formation des apprentis (forêt d'enseignement)

les caractéristiques sont :

- la surface forestière : 2'575 ha publique et 1'400 ha environ privée
- possibilité de coupe de bois:
- 23'000 m<sup>3</sup> en forêts publiques
- 10'000 m<sup>3</sup> environ en forêts privées
- Création de 3 régions forestières et d'une forêt d'enseignement (formation des apprentis et continue).

Les objectifs

- Optimisation de la production de bois-énergie
- Augmentation des exploitations en forêt privée (mise en valeur d'une ressource indigène)
- Offre de bois plus ciblée et coordonnée en fonction du marché
- Amélioration du compte de fonctionnement et de la capacité d'investissement
- Maintien d'une présence locale via les équipes forestières réparties sur les quatre centres forestiers
- Structure de formation optimale pour les apprentis (forêt d'enseignement)
- Simplification au niveau de la direction d'entreprise et de l'administration générale
- Spécialisation du personnel (centre de compétence) pour plus d'efficacité au niveau des processus de travail
- Collaboration et coordination intensifiées entre les équipes et avec le secteur privé
- Efficience d'utilisation du parc machines.

Les comptes 2013 et projection 2019 :

	<b>Compilation des comptes 2013 des unités de gestion</b>	<b>Projection Forêts-Sarine 2019</b>
<b>Perte à l'hectare (frs)</b>	<b>-226</b>	<b>-126</b>

Les effets de la nouvelle organisation permettront de diminuer le déficit de fr.100.-/ha

La clef de répartition prend en compte la surface forestière (50 %), la population (25 %) et l'indice du potentiel fiscal (25 %).

En conclusion, la nouvelle structure permet plus de souplesse et un meilleur fonctionnement au niveau de l'entreprise. La taille optimale atteinte permet de faire face aux nombreux défis futurs et l'intégration et l'exploitation de la forêt privée sont encouragées.

En conséquence, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'adopter les statuts précités.

M. Pierre Nikolic se demande s'il y aura une répartition entre les membres en cas de réalisation d'un bénéfice.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que si un bénéfice est réalisé, il y aura une répartition entre les membres.

M. Jean-Marc Kuhn demande qu'elle serait la participation des propriétaires privés.

M. Bertrand Zamofing répond, que pour l'instant, aucun propriétaire privé n'a été contacté. Ils seront prochainement contactés pour leur demander d'intégrer l'unité de gestion.

Au vote, l'Assemblée communale adopte à l'unanimité les statuts de la corporation « Forêts-Sarine »

#### 6. Reprise de la route du Pâqui au domaine public communal

M. Dario Viel, Conseiller communal, informe que suite à la construction de la route dénommée Route du Pâqui, le Consortium de la nouvelle zone industrielle du Grand Fribourg, propriétaire de l'art. 338 du registre foncier, a demandé à la commune de reprendre cet article au domaine public communal des routes.

En conséquence, le Conseil communal propose d'accepter le transfert de propriété de l'immeuble BF Corminboeuf/338 au chapitre de Commune de Corminboeuf D.P. (domaine public des routes), ainsi que l'augmentation de 1'957 m<sup>2</sup> de la surface du domaine public des routes communales.

M. Henri Perroset demande si un passage piétons et un chemin piétons sont prévus sur ce secteur.

M. Claude Baechler, Conseiller communal, répond que nous n'avons pas la possibilité, pour l'instant, de créer un passage piétons puisque la limitation de vitesse est à 80 km/heure. Actuellement, la commune est en négociation avec la commune de Givisiez et les services de l'Etat pour introduire la limitation de vitesse à 50 km/h dans le secteur concerné.

M. Albert Lambelet, Syndic, précise qu'il est prévu d'aménager un chemin piétons le long de la route Jo Siffert sur le tronçon situé entre les immeubles commerciaux et l'arrêt de bus de Montaubert.

M. Didier Clerc demande si la conduite de gaz se trouve dans ce secteur.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que la conduite de gaz se trouve sur le territoire de la commune de Givisiez à l'Est du bâtiment des services industriels.

Au vote, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, la reprise au domaine public de l'art. 338 du registre foncier.

#### Processus de Fusion Chésopelloz-Corminboeuf

M. Albert Lambelet, Syndic, informe que suite au refus de la fusion 2C2G (Corminboeuf, Chésopelloz, Givisiez et Granges-Paccot), l'autorité communale de Corminboeuf a analysé l'opportunité de réaliser une fusion restreinte avec nos voisines de Givisiez et Chésopelloz. Après de nombreux, pertinents et fructueux échanges, l'autorité communale de Corminboeuf a, à la majorité de ses membres, décidé de ne pas lancer un processus de fusion à trois.

Par contre, suite à la demande du Conseil communal de Chésopelloz, il a accepté de lancer le processus d'une fusion à deux, tant les éléments réalisés en commun par les deux entités sont actuellement nombreux et importants, nous pouvons citer : le cercle scolaire, la déchetterie communale, le corps des sapeurs-pompiers.

Après réunion des deux conseils, un projet de convention a été transmis au Service des Communes pour préavis préliminaire au début janvier 2015. Les principaux éléments de ce document sont :

- le nom de la commune sera Corminboeuf
- l'entrée en vigueur, en cas d'acceptation de la fusion par la population des deux communes, sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Dès lors, les deux conseils actuels resteront en fonction jusqu'au 31 décembre 2016. Les élections communales ordinaires prévues au 28 février 2016 seront reportées pour les deux communes au mois d'octobre 2016 et seront organisées par le Conseil d'Etat
- le nombre de conseillers sera de : un représentant pour la commune de Chésopelloz et huit représentants pour la commune de Corminboeuf
- l'armoirie nouvelle est une composition des deux existantes
- les taux de fiscalité prévus sont ceux actuels de la commune de Corminboeuf.

Nous vous prions de prendre note des dates importantes pour ce processus de fusion :

22 juin 2015	signature de la convention de fusion
26 juin 2015	publication dans la feuille officielle
20 août 2015	séance d'information publique
20 septembre 2015	votation populaire

## Divers

M. Olivier Thuillard relève que l'art. 5 du règlement scolaire communal prévoit que la commune de Corminboeuf facture les frais scolaires à hauteur de Fr. 3'000. -- par élève et par année aux parents. Le montant effectif de la participation demandée aux communes signataires de la convention est de Fr. 3'660. --.

Ne pouvant pas assumer la totalité de ces frais scolaires, il est tout de même conscient, qu'étant donné le changement de cercle scolaire, une participation peut paraître normale. Une participation de Fr. 1'000. -- par élève et par année serait supportable mais au-delà, ce ne serait plus possible d'assurer leur scolarisation à l'ELPF.

Il propose donc de modifier l'article 5 du règlement scolaire communal de la manière suivante « les frais scolaires à charge des parents des élèves qui suivent leur scolarité à l'Ecole libre publique de Fribourg s'élèvent au maximum à Fr. 1'000. -- par élève et par année ».

Au vote, l'Assemblée communale accepte la demande de M. Thuillard par 33 oui contre 8 non et 2 abstentions.

M. Daniel Angéloz informe que le tribunal cantonal a rejeté un recours contre la construction du centre d'entretien des TPF à Givisiez. Ce centre d'entretien est destiné à la maintenance du matériel roulant rail et routes de l'entreprise, le personnel administratif intégrera aussi le centre de Givisiez. Le 12 février dernier, M. Vincent Ducrot, Directeur général des TPF, a dévoilé à la presse la signature d'un accord avec la société BLS. Ceux-ci deviendront locataire du centre pour y entretenir leurs trains à deux étages, ceci avec son propre personnel.

L'ouverture prévue pour 2019 emploiera 500 personnes et le futur centre est appelé à fonctionner 24 h sur 24 h !

Dès lors, il demande si le Conseil communal est conscient de la problématique et des nuisances que vont engendrer l'augmentation de la circulation et que va-t-il entreprendre pour limiter ces désagréments :

1. 500 personnes qui vont commencer et terminer leur service à Givisiez de jour comme de nuit ;
2. Des bus qui vont partir et revenir au dépôt à plusieurs reprises jour et nuit ;
3. Le passage à niveau de Givisiez est déjà saturé, de nombreux automobilistes empruntent la route Jo Siffert et passent par Corminboeuf pour l'éviter ;
4. Des mesures pour limiter la circulation en direction de Corminboeuf sont-elles prévues ?

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que notre commune n'a pas été abordée puisque la totalité de la construction est située sur le territoire de la commune de Givisiez. Par contre, ce projet nous inquiète en raison de la surcharge de la circulation qui sera engendrée par ce projet. Il précise que le projet du concept global de la circulation de la commune sera présenté à la fin de l'année 2015.

M. Daniel Angéloz demande s'il y aura la possibilité d'intervenir durant la mise à l'enquête.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond qu'une opposition ne sera pas recevable puisque nous n'avons aucune preuve sur les incidences.

M. Patrick Buchs relève que la construction des divers bâtiments dans la zone industrielle génère d'importantes nuisances sonores tôt le matin.

M. Claude Baechler, Conseiller communal, répond que chaque entreprise a pris connaissance du règlement communal. Il relève que nous aurions la possibilité de demander à la police intercommunale de surveiller les chantiers.

Mme Renate Mesnil fait remarquer que la circulation a nettement augmenté sur le secteur de la route de Chésopelloz. Elle demande s'il serait possible de limiter la vitesse à 50 Km/h. sur ce secteur.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que le Conseil communal va examiner la possibilité de régler le problème de la limitation de vitesse sur ce secteur.

Mme Véronique Maret relève qu'en raison du chantier de la zone centre, il a été demandé aux enfants d'utiliser le chemin piétons situé le long du ruisseau. En vue d'augmenter la sécurité durant la soirée, elle demande s'il serait possible d'installer des luminaires le long du chemin piétons le long du Tiguellet.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie le personnel communal, les membres des commissions, le corps enseignant, le corps des sapeurs-pompiers et ses collègues du Conseil communal.

Il invite les participants à partager le verre de l'amitié.

L'Assemblée est levée à 21.15 heures

Le Syndic :

Le Secrétaire



